

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU  
du CONSEIL LOCAL  
du Lundi 5 Janvier 2026**

Présents : Alice Dhur ; Danielle Zébiche ; Catherine Cochet ; Lionel Gamard

**Calendrier des permanences du Jeudi de 17h30 à 19 heures**

Jeudi 8 Janvier	:	Lionel GAMARD et Catherine COCHET
Jeudi 15 Janvier	:	Danielle ZEBICHE et Bernard GEORGES
Jeudi 22 Janvier	:	Lionel GAMARD et Alice DHUR
Jeudi 29 Janvier	:	Alice DHUR et Danielle ZEBICHE
Jeudi 5 Février	:	Catherine COCHET et Lionel GAMARD

*(En dehors des permanences, les Amicales peuvent toujours nous contacter par mail ou par téléphone en cas de besoin).*

Prochaine réunion de bureau du Conseil Local

Lundi 2 Février 2026

(Cette réunion ne concerne pas les Amicales)

**Point sur la campagne d'adhésions 2025**

Nous comptabilisons à ce jour **716 adhésions** de réglées contre 504 début décembre soit 212 adhésions supplémentaires en un mois. Il y a eu une forte mobilisation des Amicales en décembre et nous ne pouvons que nous en satisfaire. On va dépasser le nombre d'adhérents de 2024 (630) de 86 c'est un bon score qui doit être relativisé car nous comptons 4 nouvelles Amicales qui à elles seules comptabilisent 89 adhésions. On revient au nombre de 2021 et 2022, en 2023 nous comptons 755 adhérents. C'est une bonne tendance qu'il faudra poursuivre voire amplifier en 2026. Une synthèse globale sera faite au mois de février.

Les cartes d'adhésion 2026 seront disponibles vers la mi-janvier. Les Amicales seront prévenues pour venir les retirer. Nous rappelons que le prix de la cotisation demeure inchangé à 28€ pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive.

**Réception des Amicales CNL**

Il est rappelé la réception des Amicales CNL de Colombes tous patrimoines confondus le **Samedi 17 janvier 2026 à 17h30** au Tapis Rouge. Les invitations sont parvenues aux Amicales. Les Amicales pourront être accompagnées d'adhérents qui s'intéressent à l'activité de la CNL si elles le souhaitent.

**Actualité du logement social et initiatives de la CNL**

⌚ Faute d'avoir pu être adopté dans les délais, en ce début d'année il n'y a pas de budget de l'Etat pour 2026. C'est une loi spéciale qui reconduit le budget 2025. Le budget 2026 devrait être adopté courant janvier en principe. On devrait repartir de la version initiale, celle du gouvernement. Dans cette version il est prévu le maintien de la RLS (Réduction de Loyer de Solidarité) à hauteur de 1,1 milliard. Mais il est prévu un prélèvement supplémentaire sur les ressources des HLM, donc les loyers des locataires, de 200M€ pour venir abonder le Fonds National des Aides à la Pierre que ni l'Etat ni Action Logement dotent. Mais parallèlement est créé un nouveau statut du bailleur privé avec exonération d'impôts selon la durée de la location. L'Etat privilégie le secteur privé au détriment du secteur social qui seul peut résoudre la grave crise du logement que nous connaissons depuis plusieurs années mais qui s'amplifie.

⌚ Le budget de la Sécurité Sociale lui a été adopté. Il prévoit un **gel de l'actualisation du barème de l'APL** pour 2026 alors que les loyers du parc social auront augmenté de 1,04%. Une nouvelle fois cela va alourdir le poids de la quittance et mettre un peu plus les familles les plus modestes en grande difficulté financière.

## Actualité dans les patrimoines

### → à l'Immobilière 3F

Les dossiers en version dématérialisée des charges locatives 2024 sont parvenus au Conseil Local de la CNL. Des contacts seront pris avec les responsables des Amicales pour convenir d'un rendez-vous pour contrôler les dépenses au Conseil Local.

### → à Batigère

Pas de nouvelle chez ce bailleur

### → In 'li

Face aux manquements à répétition de ce bailleur, l'Amicale du 62/64 Gagarine a transmis le dossier à un avocat et souhaite engager une procédure.

### → à Colombes Habitat Public

Contrôles de charges 2024 : les contrôles de charges ont débuté mais avec du retard par rapport au planning initial fixé par l'Office. Nous demandons aux Amicales de nous tenir informés des résultats de leur contrôle respectif.

Contentieux dépenses chauffage : s'agissant des frais de stockage, le Directeur Général saisit un conseil juridique pour savoir s'il s'agit d'une taxe ou de réels frais de stockage auquel cas ce n'est pas récupérable. Enfin s'agissant du P2-2 Maîtrise des énergies, dans un souci de compromis, la CNL a fait une proposition d'un partage des dépenses de ce poste. L'Office doit chiffrer et nous apporter une réponse.

Pose de jalouses : qui est une revendication forte de la CNL, une étude financière et technique a été faite. On s'oriente vers la pose de persiennes plutôt que de volets roulants qui nécessiterait le remplacement des huisseries actuelles. L'étude complète et les priorités seront présentées lors du CCL du mois de Février.

Refonte de la quittance de loyer : la réunion du groupe de travail se tiendra à la fin la fin janvier. La refonte de la quittance afin qu'elle soit plus lisible pour les locataires est une demande de la CNL.

### Permanences dans les immeubles sans Amicale

A l'issue des permanences tenues dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2025 nous allons créer 4 Amicales de Locataires CNL au sein de l'Office ! Les assemblées générales des locataires sont programmées en février et mars. La permanence des Administrateurs CNL dans les immeubles sans amicale reprendra en mars à l'issue des 4 Assemblées Générales constitutives d'une Amicale.

### Sortie de la « Lettre des Administrateurs »

Cette fois-ci c'est certain un exemplaire de la Lettre des Administrateurs sortira avant la fin janvier.

## Consultez régulièrement le site Internet du Conseil Local !

Le chemin d'accès est le suivant : <https://cnlcolombes.fr>

Venez le découvrir et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions ! Vous y retrouverez notamment ce compte-rendu et bien d'autres informations vous concernant.

Une rubrique est spécialement réservée à l'activité des Amicales que nous souhaitons valoriser. Il vous appartient de l'alimenter en nous envoyant des articles et photos de vos différentes initiatives et actions.

